

Nos formations

Nos formations au permis B

En amont de la formation

Rencontrons-nous

- un premier accueil
- une présentation des différentes étapes de la formation (code et conduite)
- une évaluation initiale (code et conduite) à l'issue duquel un programme et un devis vous sera proposé

Documents administratifs (ANTS)

Pour entrer en formation, vous devez fournir les documents suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité recto verso (ou titre de séjour pour les étrangers)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Pour les personnes hébergées, certificat d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeur.
- ASSR 2 (pour les moins de 25 ans français)
- Journée d'appel, attestation de recensement ou convocation (pour les moins de 25 ans français)
- Adresse mail valide

Les enjeux de la formation au permis B

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

La formation au code

Le planning

Un planning individualisé en fonction de votre situation vous sera remis

Les leçons de code

Vous serez accueilli toute la semaine (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30)
Divers matériels pédagogiques adaptés seront mis à disposition (feuille de correction, boîtier, tablette, ...).

Chaque série de 40 questions vous permettra de connaître l'évolution de votre apprentissage.

Notre référent pédagogique suivra la bonne évolution de votre apprentissage.

Programme détaillé :

Les 10 thèmes du code de la route abordé dans l'examen national et proposé dans les cours et les tests sont :

- La route (R)
- Le conducteur (C)
- Les autres usagers (U)
- L'environnement (E)
- La circulation routière (L)
- Les notions diverses (D)
- Les premiers secours (A)
- Prendre et quitter son véhicule (P)
- La mécanique et les équipements (M)
- La sécurité du passager et du véhicule (S)

L'examen du code

- La présentation à l'examen sera discutée en amont entre le référent et le candidat
- L'inscription ainsi que le déplacement jusqu'au centre d'examen est pris en charge par l'AJES
- La redevance pour l'inscription reste à votre charge (voir la grille tarifaire et les modes de financement)
- Pour obtenir le Code de la route, vous devez faire au maximum 5 fautes sur 40 lors de l'examen. Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans.

En cas d'échec

- Le référent pédagogique vous proposera de poursuivre votre formation théorique afin de vous représenter à l'examen.
- Une nouvelle redevance devra être réglée pour une réinscription à l'examen.

Retard et absences

Pour une bonne progression, il vous est demandé de suivre le programme remis.
En cas de retard, prévenir l'accueil. (*Considéré comme retard: au-delà de 15 min*)
En cas d'absence, prévenir 24h avant si possible.

Situation particulière : Candidats des chantiers d'insertion,

Le planning est établi conjointement entre l'AJES, l'employeur et le candidat.
Une feuille d'émargement sera remis à l'employeur fin de mois pour un suivi des présences/absences

La formation conduite

Présentation

Un planning individualisé vous sera remis pour votre formation conduite à la suite de votre évaluation sur simulateur.

Leçons de conduite

Chaque leçon de conduite a une durée de 60mn.

5h de formation seront effectuées sur simulateur.

15h de formation sur route.

Le total de la formation sera de 20H minimum obligatoire

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. Démarrer et s'arrêter. Doser les accélérations et les freinages à diverses allures. Utiliser la boîte de vitesses. Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire. Regarder autour de soi et avertir. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none">. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. Adapter l'allure aux situations. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. Tourner à droite et à gauche en agglomération. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">. Évaluer et maintenir les distances de sécurité. Croiser, dépasser et être dépassé. Passer des virages et conduire en déclivité. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">. Suivre un itinéraire de manière autonome. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules. Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence. Pratiquer l'éco conduite

Outils pédagogiques

Véhicule équipé de double commande conforme à la réglementation
Simulateur de conduite OSCAR

Présentation à l'examen

Après avoir validé l'ensemble des objectifs de la formation (REMC) votre formateur vous proposera une date d'examen conduite.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
 - réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

Retard et absence

Toute leçon non décommandée 48h à l'avance sera considérée comme prise
Tout retard supérieur à 10 minutes la leçon sera annulée et considérée comme effectuée

Les formations complémentaires

Apprentissage anticipé à la conduite (AAC)

Les avantages :

- de réduire la durée de la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première présentation contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ;
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Formation post permis

Formation de 7h pour réduire de 3 ans à 2 ans la période probatoire en permis B et de 2 ans à 1 an pour les AAC.

Conduite supervisée

La conduite supervisée permet :

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

Ateliers de responsabilisation :

Rencontre de techniciens dans divers domaines : Assureur/Police Nationale, Municipale/ ...

Ateliers d'accompagnement didactique : renforcement de l'apprentissage " langue française", spécifique aux contenus du code de la route